Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261119-DCC26_135-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

SIG

DCC26-135

OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE D'HABILITATION ET D'UTILISATION DU WEBSIG COMMUNAUTAIRE « MON TERRITOIRE CARTO »

Monsieur Yoann CADO, Vice-président en charge de l'informatique, du numérique, du SIG et de la GTB, présente le rapport suivant :

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le **Système d'Information Géographique (SIG) communautaire, accessible via le portail «Mon Territoire Carto »**, est un **outil mutualisé mis à disposition par Roche aux Fées Communauté au bénéfice de ses services, de ses 16 communes membres et de ses partenaires habilités** (notamment le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré et le SMICTOM Sud Est 35).

Si la consultation de la cartographie générale et des réseaux ne présente pas de sensibilité particulière, le système permet également la consultation de données cadastrales nominatives et fiscales issues des fichiers MAJIC de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP). L'accès à ces informations personnelles étant strictement encadré par la loi et le secret fiscal, l'actualisation de la charte vise à garantir la conformité juridique de l'outil (RGPD, CNIL), tout en simplifiant la gestion opérationnelle des accès et en établissant des règles claires, transparentes et fondées sur les besoins métiers réels des agents et des élus.

2. POINTS CLES ET REGLES DE GESTION

La charte s'articule autour de 4 évolutions principales :

- **Deux profils d'accès :** L'attribution s'effectue selon le seul besoin d'accéder ou non aux données personnelles. Le profil **« Standard »** donne accès à la cartographie anonymisée, tandis que le profil **« Nominatif »** permet de consulter l'identité des propriétaires fonciers.

- **Des périmètres géographiques délimités :** Conformément au principe de minimisation des données, la visibilité est restreinte selon le territoire d'exercice de l'utilisateur (communal, multi-communes ou intercommunal).

- **Un accès fondé sur la fonction ou la délégation :** L'accès aux données nominatives repose strictement sur le « besoin d'en connaître ». Il est réservé aux agents en ayant le besoin métier et aux élus titulaires d'une délégation exécutive le justifiant (urbanisme, foncier, travaux, finances, etc.). La règle s'applique de manière identique à tous les élus (majorité et opposition), les élus sans délégation exerçant leur droit à l'information de manière ponctuelle auprès des services.

- **Un circuit 100 % dématérialisé et tracé :** Les demandes s'effectuent via un formulaire en ligne intégrant l'acceptation numérique de la charte, une validation hiérarchique simple (N+1 ou autorité exécutive) et une revue annuelle des comptes actifs.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261119-DCC26_135-DE

Ceci étant exposé,

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016, notamment ses articles 6, 26 et 32 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L2121-13,

Il vous est proposé :

- ***D'approuver la nouvelle Charte d'habilitation et d'utilisation du WebSIG communautaire « Mon Territoire Carto »,*** *telle que jointe en annexe ;*
- ***De préciser que cette charte s'applique à l'ensemble des utilisateurs*** *(agents, élus et partenaires) du WebSIG communautaire dès son entrée en vigueur ;*
- ***D'autoriser*** *le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261119-DCC26_135-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 6 novembre 2026, s'est réuni le 17 novembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Madame Chrystelle BADOUD, Conseillère communautaire de Martigné-Ferchaud.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, Mme Emmanuelle CLOUET, M Cyprien ESNAULT, Mme Lucie FILEAUX, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Pascaline MARION, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, Mme Annick PERON
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

ESSE	Mme Yvette SAULNIER
JANZE	M Gaston GUAIS *(donne pouvoir à Mme Lucie FILEAUX)*
	Mme Jennifer MAILLARD
RETIERS	M Benoît LUGAND
	M Thierry RESTIF *(donne pouvoir à Mme Annick PERON)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (38 présents / 2 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 18/11/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

Le Secrétaire de séance,

Signé par : Chrystelle BADOUD
Date : 18/11/2026
Qualité : VP BADOUD C - Secrétaire de Séance

Chrystelle BADOUD